

Formulaire type

Pour la soumission de communications en vertu :

- du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- de la Convention contre la torture, ou
- de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Veillez indiquer lequel des instruments ci-dessus vous invoquez:

.....

Date:

I. Renseignements sur l'auteur de la requête

Nom:

Prénom(s):

Nationalité:

Date et lieu de naissance:

Adresse de correspondance pour la présente requête:

.....
.....

Communication présentée:

au nom de l'auteur ou au nom d'un tiers

Si la requête est introduite au nom d'un tiers, veuillez fournir les renseignements suivants à son sujet:

Nom:

Prénom(s):

Nationalité:

Date et lieu de naissance:

Adresse ou lieu de séjour actuel:

.....
.....

Si vous agissez au su et avec le consentement de ladite personne, veuillez joindre une déclaration par laquelle elle vous autorise à introduire la présente requête:

.....

Ou

Si vous n'avez pas d'autorisation, veuillez expliquer la nature de votre relation avec cette personne:

.....

et détailler les raisons pour lesquelles vous considérez justifié d'introduire la présente requête en son nom:

.....

II. État en cause/articles violés

Nom de l'État partie au Protocole facultatif (dans le cas d'une requête introduite auprès du Comité des droits de l'homme) ou ayant fait la déclaration pertinente (dans le cas de requêtes introduites auprès du Comité contre la torture ou du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale):.....

Articles du Pacte ou de la Convention qui auraient été violés:

III. Épuisement des recours internes/mise en œuvre d'autres procédures internationales

Dispositions prises par la ou les victimes des violations alléguées ou en leur nom pour obtenir réparation sur le territoire de l'État en cause. Indiquez les procédures engagées, y compris les recours devant les tribunaux et autres autorités publiques, et les demandes soumises, en précisant à quelles dates et avec quels résultats:

.....
.....
.....
.....
.....

Si vous n'avez pas épuisé les recours internes parce que leur mise en œuvre aurait occasionné des retards indus, qu'ils n'auraient eu aucun effet, qu'ils ne vous étaient pas accessibles, ou pour toute autre raison, veuillez en donner les motifs en détail :

:.....
.....
.....
.....
.....

La même question a-t-elle été soumise à une autre instance internationale d'enquête ou de règlement (par exemple la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme ou la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples)?

- Oui
- Non

Si tel est le cas, indiquez les procédures engagées et les demandes soumises, en précisant à quelles dates et avec quels résultats:

.....
.....
.....
.....

IV. Exposé des faits

Décrivez en détail, dans l'ordre chronologique, les faits et circonstances concernant la ou les violations alléguée(s). Notez tout ce qui pourrait être utile pour l'évaluation et l'examen de votre cas particulier. Veuillez expliquer en quoi, selon vous, les faits et circonstances décrits constituent une violation de vos droits:

.....
.....
.....
.....
.....

Signature de l'auteur

:

[Les lignes en pointillé indiquent simplement les passages où vous devez apporter une réponse. Utilisez autant d'espace que nécessaire pour vos réponses.]

V. Pièces à fournir (copies seulement, et non originaux) à l'appui de votre demande

- Autorisation écrite à agir (si vous introduisez la requête au nom d'un tiers et ne justifiez pas autrement l'absence d'autorisation expresse).
- Décisions rendues par les juridictions et autres autorités nationales au sujet de votre requête (un exemplaire de la législation nationale pertinente serait également utile).
- Requêtes introduites auprès de toute autre instance internationale d'enquête ou de règlement, et décisions rendues.
- Tout document ou autre élément de preuve en votre possession étayant les faits décrits dans la partie IV de votre requête et/ou les arguments que vous avancez pour démontrer que les faits décrits constituent une violation de vos droits.

Si vous ne joignez pas les renseignements ci-dessus et s'il faut vous les réclamer expressément ou si les documents fournis à l'appui de votre demande ne sont pas rédigés dans l'une des langues de travail du Secrétariat (anglais, espagnol, français ou russe), l'examen de votre requête pourra s'en trouver retardé.

Votre communication ne doit pas excéder 50 pages (hors annexes). Dans le cas où votre soumission excéderait 20 pages, vous êtes prié de fournir un court résumé en sus.